

Compte-rendu du groupe de travail relatif aux moyens ATOSS pour la rentrée 2009

Réunion du lundi 9 mars 2009 au rectorat d'Amiens

Ce groupe de travail a lieu tous les ans et prépare la séance du comité technique paritaire académique relatif aux moyens IATOSS pour la rentrée scolaire qui suit. Le CTPA concerné aura lieu le vendredi 20 mars 2009 au rectorat.

Présidait pour l'administration : Monsieur MASLIAH, secrétaire général d'académie. En présence de Monsieur GUIDEZ secrétaire général adjoint, Mesdames TOURBE - secrétaire générale de l'inspection académique de l'Aisne, MARTINEZ - secrétaire générale de l'inspection académique de l'Oise, FACHE - secrétaire générale de l'inspection académique de la Somme. La délégation de l'administration était complétée par Monsieur BERTHE, chef de la DPAAE, par Mesdames LEROY et POUILLAUDE du même service, par Monsieur LECONTE (Cellule d'aide et de soutien aux EPLE), par Madame POURCHEZ, conseiller technique de l'IA de la Somme en matière de santé. Les personnels étaient représentés par trois collègues de l'UNSA et deux collègues du SNASUB/FSU, Bernard GUEANT et Frédérique BRUGEVIN, Arnaud BEVILACQUA et Philippe LALOUETTE étant excusés.

La réunion a donc traité de l'emploi IATOSS pour la rentrée prochaine, avec la communication aux représentants des personnels des mesures détaillées concernant les filières de santé et administrative.

1 - Filière santé : des créations d'emplois

10 créations de postes d'infirmier(e)s pour l'académie : Aisne : + 3 ; Oise : + 4 ; Somme : + 3

2 - Filière administrative du programme soutien : suppressions d'emplois et réorganisations

Programme « Soutien » (214) : les services académiques

Mesures à effet du 1er septembre 2009 : - **11 postes**, à priori de catégorie C

Rectorat : - 3, 5 postes

IA Aisne : - 1,5 poste

IA Oise : - 3 postes

IA Somme : - 3 postes

Par ailleurs, l'administration a présenté des mesures de re-concentration de missions présentes dans les inspections académiques de l'Oise et de la Somme vers le rectorat (contrôle de légalité des actes des EPLE, diplôme national du brevet...) : IA 60 : - 4,5 postes ; IA 80 : - 4,5 vers rectorat : + 9 postes.

Pour l'IA de l'Aisne, il a été tenu compte du fait que l'ensemble des dossiers de bourses y sera exclusivement traité.

Aucune mesure de carte scolaire ne devrait être prise, sauf peut-être pour les collègues qui souhaiteraient suivre leurs missions.

3 - Refonte de la carte comptable académique : les redéploiements

Mesures à effet du 1er septembre 2009 :

L'académie d'Amiens compte actuellement 70 agences comptables et elle n'en compterait plus que 62 à la rentrée prochaine :

Dans le département de l'Aisne : - 2 agences comptables en mono agences

Dans le département de l'Oise : - 4 agences comptables

Dans le département de la Somme : - 2 agences comptable

Les opérations de transfert entre structures sont consultables sur notre site internet académique. Pour les effets en matière d'emplois : Lycée Delambre AMIENS : + 0,5 ; LP Romain Rolland AMIENS : + 1 ; Lycée Charles De Gaulle COMPIEGNE : + 1 ; Lycée Jean Racine MONTDIDIER : + 0,5 ; EREA de ST QUENTIN : + 0,5.

TOTAL DES CREATIONS : + 3,5 postes.

Lycée Lamarck ALBERT : -2 ; Collège André Malraux COMPIEGNE : -1 ; LP de RUE : -0.5

TOTAL DES SUPPRESSION : - 3,5 postes.

Aucune mesure de carte scolaire ne devrait être prise.

Ce compte-rendu des plus succincts vise à informer les personnels des mesures qui seront prises par le recteur pour la rentrée prochaine. N'hésitez pas à nous contacter dans les plus brefs délais si vous souhaitez des renseignements complémentaires ou nous faire part de situation(s) particulière(s). **Le CTPA aura lieu le 20 mars prochain.**